

Ainhice-Mongelos, le 21 septembre 2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par ce courrier, nous souhaitons vous transmettre la contribution d'ELB-Confédération paysanne du Pays basque à l'enquête publique concernant le Projet d'achèvement de la Voie de la Soule. En tant que syndicat paysan, **nous défendons la préservation des terres agricoles et sommes donc en désaccord avec ce projet** qui prévoit l'artificialisation de terres à haute valeur agronomique.

Le syndicat ELB agit régulièrement en collaboration avec l'association de défense des terres agricoles Lurzaindia dans le but de préserver la terre nourricière face à la spéculation et l'artificialisation. Ce combat est d'autant plus nécessaire que chaque année au Pays basque Nord, **465 ha de SAU sont perdus** (par urbanisation ou abandon de zones difficiles par des exploitations qui s'agrandissent). L'activité agricole, nécessaire pour répondre à la demande citoyenne en produits alimentaires locaux, requiert des ressources en terres agricoles en quantité et qualité suffisante. En effet, toutes les surfaces agricoles ne se valent pas et il existe un **déficit de terre arable**. La terre agricole étant l'outil premier des paysan·nes, il est indispensable de préserver la vocation nourricière du foncier et de le protéger de la spéculation pour assurer des conditions de travail vivables aux paysan·nes et une alimentation accessible aux citoyen·nes.

Ces enjeux ne sont pas pris en compte par le projet. En effet, nous constatons qu'il :

- consomme de l'espace agricole ;
- ne préserve pas les terres agricoles de haute valeur agronomique actuellement exploitées ;
- rend le parcellaire moins cohérent, moins accessible, plus difficile à exploiter pour les agriculteurs et augmente les frais d'aménagements et d'entretiens soit pour les paysan·nes, soit pour la collectivité ;
- a un impact non négligeable sur l'environnement ;
- ne répond pas aux exigences du SCOT qui préconise de lutter contre l'artificialisation, l'étalement urbain et l'impact paysager... ni de la loi Climat et Résilience (2021): Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Il nous semble également que ce projet d'achèvement de la Voie de la Soule n'est pas cohérent avec le projet agricole et alimentaire (PAT) de l'agglomération Pays basque qui vise à **accroître le niveau d'autonomie alimentaire** sur le territoire, nécessitant une **relocalisation de l'alimentation** et donc de la terre agricole. La réalisation de ce PAT ne se fera qu'à travers la **préservation des espaces agricoles qui est une ressource naturelle non renouvelable**. Pour favoriser le renouvellement des générations paysannes indispensable à la vitalité de nos communes, nous devons construire une agriculture en phase avec le défis d'aujourd'hui : enjeux alimentaires, environnementaux, paysagers, climatiques, énergétiques.

Finalement, nous réitérons notre désaccord avec le Projet d'achèvement de la Voie de la Soule. Nous espérons que le choix qui sera fait sur ces communes sera favorable à l'agriculture paysanne. En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre contribution, nous vous prions d'agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

**ELB - Confédération paysanne Pays Basque**